



6. Plan de zonage

Projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2022



Contexte Protections paysagères et environnementales Espace boisé classé Lisière en Site Urbain Constitué Lisière hors Site Urbain Constitué Espace paysager protégé UA : Secteur ancien du village et du Petit • • • • • Alignement d'arbres Arbre remarquable UR1 : Habitat diffus Zone humide à préserver UR2 : Habitat constitué dense UR3 : Habitat résidentiel constitué peu dense, à forte dimension paysagère **Protections patrimoniales** UR4 : Grandes propriétés AUR : Zone à urbaniser à destination d'habitat

UAE1 : Activités économiques

UAE2 : Activités artisanales

Ne : Zone naturelle avec équipements

Ns : Zone naturelle avec équipements

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Prescriptions spécifiques

Orientation d'Aménagement et de Programmation Emplacement réservé

// Périmètre d'implantation des constructions Retrait minimal des constructions

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme)

Numéro	Intitulé	Destinataire	Surface (en
1	Équipement loisir, sportif et/ou espace vert, verger	Commune	4 367,9
2	Création d'un chemin paysager	Commune	3 111,6
3	Création d'une liaison piétonne	Commune	204,6
4	Prolongement du chemin des écoliers	Commune	27,7
5	Création d'une liaison douce	Commune	695
6	Création d'une liaison douce	Commune	392,4
7	Création d'une liaison douce	Commune	247,9
8	Parc de stationnement	Commune	185,9
9	Parc de stationnement paysager	Commune	126
10	Dare de stationnement	Communo	01 1

